



Déclaration liminaire CSA-SD du 30 mars 2026

Mme la DASEN,

Suite au vote du budget 2026, dans l'académie de Nantes, ce sont 136 postes de professeurs des écoles qui sont supprimés et 99 postes dans le second degré. À cela s'ajoutent les 70 postes qui seront préemptés pour les Pôles d'Appui à la Scolarité, et qui seront pris directement sur les moyens d'enseignement du premier degré. Au total, ce sont donc 305 postes d'enseignants qui vont être supprimés. Dans le jargon patronal, 305 suppressions de poste, cela s'appelle un plan social.

Également — et c'est inédit — le budget militaire dépasse désormais celui de l'Éducation nationale. Les milliards sont alloués à la guerre et aux patrons, pendant qu'on organise le pillage de l'école publique. Qui peut accepter cela ? Qui peut accepter également la militarisation progressive de l'école ? L'entrée des militaires armés dans nos écoles, notamment par le biais du Passeport du civisme, la multiplication des classes défense dans le second degré, le guide "Acculturer les jeunes à la défense", le nouveau service militaire « volontaire », « valorisé » en crédits ECTS dans le parcours universitaire, avec un calendrier calé sur celui de Parcoursup... L'École ne doit pas devenir un lieu d'embrigadement et de militarisation de la jeunesse !

A cela s'ajoutent toujours les répercussions de l'acte 2 de l'école inclusive et son inclusion systématique et forcée qui fragilise les équipes. Cela conduit à une souffrance que vous ne pouvez ignorer, puisqu'elles vous saisissent au travers des registres de santé et sécurité au travail. Selon le ministère lui-même, 80% de ces registres concernent des problèmes liés à l'inclusion. Cela traduit bien le désarroi des collègues; des élèves notifiés ne bénéficiant pas de l'accompagnement nécessaire; des AESH en sous-nombre et exerçant dans des conditions inacceptables (pas de vrai statut, un salaire ne permettant pas de vivre décemment...). La mise en place des PAS ne fait qu'aggraver la situation par le contournement des notifications et l'explosion de la mutualisation.

Parce que c'est le droit pour tout élève en situation de handicap de bénéficier d'une scolarisation spécialisée et adaptée à son handicap qui, pour des considérations budgétaires, est bafoué, la FNEC-FP FO réclame à nouveau l'ouverture de places nécessaires dans les ESMS.

Dans le même temps, nous manquons de remplaçants, de psychologues et d'enseignants spécialisés dans les Réseaux d'aides, de médecins et d'infirmières scolaires, d'AESH, qui sont des collègues toujours aussi maltraités et toujours aussi peu considérés par le ministre.

Les personnels souffrent et le ministère leur répond en baissant la rémunération des CMO et en durcissant les modalités des autorisations d'absence familiales !

Concernant cette carte scolaire en Vendée, vous nous avez réuni le 24 mars dernier lors d'un Groupe de Travail permettant de préparer au mieux ce CSA. Nous avons découvert lors de ce GT que les données que vous nous exposiez correspondaient aux effectifs de novembre dans les écoles. Nous avons donc fait état d'écarts, parfois importants, du fait des inscriptions en cours par les municipalités ou les écoles.

Or, au regard des documents analysant les hausses et les baisses d'effectifs, que vous nous avez fournis jeudi soir, ces écarts de données n'ont pas été corrigés ! Ainsi, le SNUDI-FO 85 questionne la portée de ce GT et son intérêt ? Les organisations syndicales ont fait leur travail de communication et de remontée auprès des écoles, qu'en est-il du vôtre ? De la prise en compte de ces données ?

Dans vos documents vous exposez donc 51 écoles à de possibles fermetures de classes. Parmi ces écoles, nombreuses sont celles accueillant des dispositifs concernant l'école inclusive. Notamment les écoles des Pyramides à la Roche, les Herbiers, Mortagne, Mouilleron, Benet, St Jean-de-Monts... qui accueillent des dispositifs d'ULIS ou d'UEMA. Toutes ces écoles sentent donc la double sentence arriver pour eux : l'inclusion systématique, au prix parfois de la santé des agents comme nous avons pu le constater avec le nombre de fiches RSST concernant ce sujet, et la fermeture de classe impactant alors les effectifs de toutes les classes de l'école.

Les communes de moins de 2000 habitants sont aussi durement touchées, et la dualité du public et du privé dans notre département met à mal ces écoles de la République. C'est un critère à prendre en compte dans la carte scolaire vendéenne.

Pour notre syndicat, nous renouvelons notre point de vue, la baisse démographique ne justifie pas les fermetures, c'est au contraire le moment d'alléger les effectifs dans toutes les classes. 20 élèves par classe, cela n'a rien de choquant compte tenu de l'aggravation des conditions de travail.

Nous vous prions de croire à nouveau, en notre sincère détermination à mettre un coup d'arrêt à la casse des services publics et à notre attachement viscéral à l'École Publique, laïque et républicaine.

Le SNUDI-FO 85